COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 14 Avril 2025

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception des excusés Elise DEZAVELLE, donnant pouvoir à Philippe GOETZMANN et Jean-Pierre CALLAIS, donnant pouvoir à Patrick MASSENET.

Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 24 Mars 2025 dernier, transmis au préalable par voie électronique. Le compte rendu du Conseil d'Administration du 24 Mars 2025 est validé à l'unanimité.

Retour sur les réunions préparatoires à l'Assemblée Générale

Le Président MASSENET souhaite tout d'abord remercier l'ensemble des Administrateurs présents aux différentes réunions et plus particulièrement ses deux Vice-Présidents qui l'ont accompagné lors des six réunions.

Toutes les réunions se sont très bien passées. L'affluence a été bonne et semblable aux dernières années avec même de fortes affluences à deux d'entre elles. Il faut de plus noter le calme observé, le peu de questions émises et l'absence de polémique, qui permet d'aborder notre Assemblée Générale, tout à fait sereinement. Aucune remontée des chasseurs à posteriori n'est de plus à signaler.

Il espère enfin une forte affluence à notre AG, vitrine de notre association. Le nombre de dossiers est en légère hausse et le nombre de repas commandés se maintient.

Retour sur la CDCFS du Jeudi 9 Avril 2025

La CDCFS visant à fixer les arrêtés fourchette chevreuils et sangliers s'est déroulée le Jeudi 9 Avril après-midi. Le groupe de travail précédant cette réunion avait déjà permis de dégrossir le travail. Il faut noter comme l'année passée la rapidité de la réunion, même si l'ONF, suivi par le CNPF et la COFOR ont souhaité s'abstenir quant aux baisses des minima « Chevreuil ». Cette abstention semble motivée par une méfiance quant à une baisse jugée trop importante et peut-être prématurée. Il est à noter que l'ONF n'était pas présent au groupe de travail dédié. Le Président MASSENET rappelle la problématique importante sur le chevreuil cette année dans le département et affirme que cette baisse des minima est nécessaire et corrélée à une baisse générale des populations observées sur le terrain, et confirmée par diverses enquêtes et études scientifiques.

Point sur les accords ONF/FDC54

Comme rappelé lors de la dernière réunion de Conseil d'Administration, Le Président MASSENET explique que la mise en place des accords nationaux, s'est bien déroulé sur le département lors de la saison 2024/2025.

Après deux réunions, nous n'avons pas encore trouvé de terrain d'entente avec l'ONF pour décliner les accords de nouveau cette année. En effet, la demande initiale de l'ONF de reporter les baisses d'attributions chevreuils sur les grands cervidés pour conserver une augmentation de 50% n'est pas entendable pour nous.
Nous attendons encore un retour au niveau national quant à une possible modulation des seuils d'augmentation.

Modulation de la taxe territoriale

Lors de la réunion de CA du 24 Mars 2025, il a été décidé à l'unanimité de proposer au vote de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2025 prochain, la reconduction du principe de modulation de la taxe territoriale et la délégation au Conseil d'Administration d'appliquer aux chasseurs, territoires de chasse ou unités de gestion une participation modulée.

Par retours d'expérience, par retours juridiques et suite au conseil de notre Avocat, le vote à l'Assemblée Générale du principe, de la délégation au CA et des critères de choix des lots doit être antérieur à l'établissement de la liste des lots à impacter.
Aussi, le Président MASSENET sollicite les membres du Conseil d'Administration afin d'établir une liste exhaustive de critères objectifs et cumulatifs permettant de fixer les lots visés par la modulation.
La liste qui sera proposée au vote de l'Assemblée Générale lors de la résolution validant la reconduction du principe de modulation et la délégation au CA pour l'appliquer est la suivante :

Critère N°1	Ne chasse pas assez fréquemment au regard des obligations du SDGC
Critère N°2	Ne participe pas à la prévention des dégâts (pose et entretien des clôtures) alors même que des dégâts sont récurrents à proximité du lot de chasse
Critère N°3	Applique des consignes de tir visant à freiner le prélèvement de certains animaux
Critère N°4	Génère manifestement des dégâts de façon récurrente
Critère N°5	Ne respecte pas le taux de 30% des femelles adultes dans son tableau de chasse
Critère N°6	Prélève de façon récurrente un nombre d'animaux qui dépasse les préconisations du SDGC et ce, même si les animaux provenant du lot considéré génèrent des dégâts dans un périmètre éloigné (cas des lots en surdensité autour desquels les surface de clôtures sont importantes mais ne font que repousser les dégâts en périphérie)
Critère N°7	Ne pratique pas l'agrainage conformément au SDGC et plus particulièrement n'agraine pas au printemps et en été ou ne respecte pas les surfaces ou les distances requises

Validé à l'unanimité

Enfin, les Administrateurs seront amenés à se prononcer, de façon argumentée au prochain Conseil d'Administration, suivant notre Assemblée Générale, quant aux lots à cibler et à la modulation à apporter.
Cette modulation pourra se faire en n'accordant pas la réfaction proposée au vote de l'AG du 26 Avril 2025 d'une part et en ajoutant possiblement une modulation supplémentaire à la hausse d'autre part.

Préparation de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale de la FDC54 se tiendra le samedi 26 Avril prochain. Une vidéo du Président SCHRAEN sera diffusée. Le Président MASSENET dresse un chemin de fer pour le déroulement de l'Assemblée Générale.

Les six assesseurs chargés du dépouillement seront :

- Daniel ROESER (chef de bureau 1)
- Lorris ANTONINI
- Nathan FLURY
- Jean-Pierre CALLAIS (chef de bureau 2)
- Frédéric MOREL
- Jonathan GUENAIRE

Point sur les dégâts

Le Président MASSENET rappelle que beaucoup de dossiers et notamment de remise en état de prairies ont été reçus. Si on connait actuellement une légère accalmie du fait de la météo sèche, nous devons rester très vigilants car les semis de printemps sont en cours. Il est à noter que les chasseurs semblent faire un important effort de prévention, en témoignent les récentes commandes pour fournir à nos chasseurs le matériel de prévention nécessaire.
Un tour de chaque massif est réalisé, la situation des dégâts en cours et de la prévention à mise en place sont commentées par chaque administrateur.

Manifeste pour la Chasse

Devant les problématiques nationales liées à l'exercice de la chasse et la constante remise en cause de notre passion, la FNC a décidé de réaliser une action nationale pour nous faire entendre !
Aussi, un manifeste pour la chasse a été rédigé par le Bureau de la FNC, regroupant 11 demandes simples et concises. Ce dernier est distribué à l'ensemble des membres avec l'argumentaire l'accompagnant. Le Président reprend chacune des demandes en les développant.

Le but de ce manifeste est de réaliser une action de fond en allant toucher les Maires des communes de France. Ce manifeste devra être remis dans toutes les mairies le 17 mai 2025 prochain à 11h00, en réalisant une photographie afin d'alimenter les réseaux sociaux et de les faire suivre au niveau national.

Un important travail de communication devra donc être réalisé par la Fédération via son site et via le mailing mais aussi par son personnel. Les Administrateurs sont également sollicités afin que chacune des ACCA ou sociétés du département fasse suivre ce manifeste dans chacune des mairies en date du 17 mai prochain. Cette action doit être fortement suivie dans notre département et en France, il en va de la pérennité de notre passion.

Questions diverses

UNUCR

Comme l'année passée, le versement de 1€ à l'UNUCR ne pourra pas être réalisé cette année par les adhérents lors de la validation. Cette impossibilité, indépendante de notre volonté est due à la mise en place du nouveau logiciel de guichet unique au niveau national. Ce versement complémentaire de 1€ ne devrait pas être possible à l'avenir et d'autres solutions devront à terme être trouvées par l'Association et la FDC54.

Le Président MASSENET propose donc au vote, une subvention compensatoire de 2000€.

Voté à l'unanimité.

Retour du matériel de prévention

Le Trésorier Patrice NONDIER alerte sur l'état du matériel de prévention au moment de sa restitution (piquets cassés ou non liés en paquets de dix, bobines mal enroulées ou avec deux fils…).

Il souhaite un meilleur contrôle à son retour au dépôt. Si un suivi des bobines par une numérotations semble compliqué à mettre en place, un rappel sera fait aux techniciens et aux agents de développement quant à un contrôle poussé à réaliser au moment de la restitution.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 19h30, et un repas est dégusté dans la bonne humeur.

Le Président
P. Massenet

Le Secrétaire
M. Lorrain